

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2017

Excusé (e) s : Aorelian LE BOT, Isabelle MAUGER , Gwendoline HILLION, Yann CHAUVIRE, et André LE BADEZET .

Le procès verbal de la séance du 10 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

*Intervention de Mme Maria CAPPE, remplaçante de Mme Marie-Anne LE DIZEC à la médiathèque.*

Mme CAPPE a présenté aux élus son parcours professionnel.

Elle a pris ses fonctions le 20 novembre dernier. Son poste regroupe la médiathèque, l'animation et la communication.

Les horaires de la médiathèque vont être réaménagés. La mise en place de cours d'informatique est à l'étude, ainsi que la création d'un fonds de DVD propre à la médiathèque.

Concernant la communication, un changement de formule du bulletin est à l'étude : une lettre mensuelle qui serait distribuée dans les commerces et à la mairie et un bulletin en fin d'année. Elle mènera également des actions en vue du développement du lien avec les associations de la commune.

## **I – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### • **NOUVELLE SALLE DES FETES**

Une réunion a eu lieu le 28 novembre dernier avec Nicolas CHAMPOT, conseiller en énergie partagée au Pays de Pontivy. Il doit faire une étude sur les possibilités d'implantation de panneaux photovoltaïques. Monsieur CHAMPOT privilégierait une fermeture automatique des volets.

L'architecte doit étudier la possibilité de déplacement du bureau, pour une meilleure visibilité.

**Remarques :** la cuisine : manque de d'espace pour poser les assiettes.

Le local rangement est-il assez grand ?

Nombre de places assises ?

Une réunion de travail aura lieu le mardi 19 décembre avec Monsieur LOHE.

### • **TRAVAUX RUE DE BELLEVUE**

L'opérateur de réseaux FREE est actuellement en train de réaliser des travaux Rue de Bellevue pour le passage de fourreaux pour la fibre optique pour rejoindre l'antenne relais de Stanquéro. Une indemnité sera versée par l'opérateur pour occupation du domaine public.

### • **ENFOUISSEMENT LIGNE ELECTRIQUE HT MALGUENAC- PONTIVY**

La ligne est opérationnelle à 80 % . L'ancienne ligne n'est pas encore enlevée car il y a toujours du courant dedans. Elle ne sera plus en service fin janvier. (L'entreprise en en attente d'un accord d'ENEDIS et c'est un peu long) .

Concernant la ligne électrique Le Fosse- Relveno, plusieurs solutions sont à l'étude.

## II-PONTIVY COMMUNAUTE

### • STATION D EPURATION

Une réunion de chantier s'est déroulée le 30 novembre. Des photos de l'avancement du chantier sont projetées. L'entrée a été élargie et la parcelle nettoyée par l'entreprise CHAUVIRE TP. Le chemin a été empierré. La parcelle a été creusée pour l'emplacement du silo du stockage des boues.

Les clôtures seront posées semaine 49, l'électricité semaine 51.

La mise en route est espérée en septembre 2018.

### • PLUI

La commission urbanisme s'est réunie le vendredi 17 novembre pour définir les zones, qui seront classées en extension de l'habitat au PLUI. Pour rappel, Malguénac devait se limiter à une surface de 4,97 ha pour dix ans.

Lors du dernier comité de pilotage, les surfaces ont été revues. Malguénac dispose de 6, 8 ha en extension de l'habitat. La commission se réunira prochainement pour compléter les surfaces et également définir les zones de loisirs.

### • COMMISSION LOCALE D EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE PONTIVY COMMUNAUTE- APPROBATION DU RAPPORT DE NOVEMBRE 2017

Ce point est reporté à la séance du 26 janvier 2018.

## IV-FINANCES

### • TARIFS 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les tarifs ci-dessous applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, (avec une augmentation de 1,10 % arrondi au 0,50 € les plus proches)

## UTILISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

### Par les associations communales :

Bal, fest-noz , repas, buffet campagnard, soirée crêpes, galettes,	137,50 €
Bal en matinée, fest-deiz	69,00 €
Repas privé annuel d'association	71,00 €
Spectacles, théâtre, concours de carte, loto	57,50 €
Concours de cartes, loto	57,50 €
Repas de la classe de l'année	gratuit
Ecoles et associations des Ecoles de Malguénac- Association Guern- Malguénac	gratuit

Il est accordé à chaque association communale, une location gratuite par an, au restaurant scolaire **OU** à la salle de sport Saint-Néot.

### Par des associations extérieures :

Bal, Fest-Noz, repas, soirée, fest-deiz	223,00 €
---	----------

Pour toute utilisation de la cuisine (hors matériel et accessoires) , il sera demandé un forfait de **28,00 €** .

### Par des particuliers DE LA COMMUNE

La journée	206,00 €
week-end- 2ème journée	101,00 €
Repas le Midi ou le Soir	142,50 €
Lors d'évènements familiaux : apéritifs, vin d'honneur	51,00 €

### Par des professionnels

Réveillon de la Saint Sylvestre	619,00 €
---------------------------------	----------

## UTILISATION SALLE DE SPORT SAINT NEOT

### Utilisation festive et assimilée

Mariage 1 jour ou fête de famille	292,00 €
Mariage 2 jours	409,50 €
<b>Bal en après-midi - Fest-Deiz</b>	
Commune de Pontivy Communauté	175,00 €
Commune hors Pontivy Communauté	233,50 €
<b>Soirées : repas, spectacle, concert, fest-noz, loto</b>	
Commune de Pontivy Communauté	233,50 €
Commune hors Pontivy Communauté	351,00 €
Exposition culturelle à but non lucratif	gratuit
<b>Exposition commerciale</b>	
Commune de Pontivy Communauté	175,00 €
Commune hors Pontivy Communauté	230,50 €
<b>Congrès, séminaires, comités d'entreprise</b>	
Avec repas	351,00 €
Sans repas	230,50 €
<b>Représentation théâtrale</b>	
Association de Pontivy Communauté	175,00 €
Association hors Pontivy Communauté	234,00 €
<b>Association ou particulier</b>	
Caution versée par le traiteur	233,50 €

<b>Chauffage à la demande</b>	
la journée	46,50 €
<b>Eclairage</b>	34,50 €

#### Utilisation sportive

<b>Associations communales, intercommunales</b>	Gratuite
<b>Participation aux frais de fonctionnement / heure</b>	
Période hivernale ( avec chauffage)	17,50 €
Période estivale	14,50 €

#### Utilisation sportive et festive

<b>Ecoles et associations des écoles de Malguénac, association Guern- Malguénac</b>	gratuite
---	----------

Il est accordé à chaque association communale, une location gratuite par an, au restaurant scolaire OU à la salle de sport Saint Néot.

### TARIFS DIVERS 2018

<b>Délaissé de terrain</b>	
Vente de délaissé de terrain communal au m <sup>2</sup>	1,00 €
<b>Occupation du préau de l'école publique (par des associations extérieures)</b>	
Par semaine : de septembre 2017 à juin 2018	8,00 €
<b>Occupation du domaine public</b>	11,00 €

### CIMETIERE-COLUMBARIUM-

#### Columbarium :

concession de 50 ans	762,50 €
concession de 30 ans	465,00 €

*(Les travaux de gravure, d'entretien, d'ouverture et de fermeture des cases restent à la charge des familles et sont exécutés par un marbrier.)*

#### Jardin d'urnes :

concession de 50 ans	179,00 €
concession de 30 ans	107,00 €

*(possibilité de pose, à la charge des familles, d'une plaque de marbre noir d'un type unique, afin de préserver la cohérence de cet espace).*

#### Occupation du caveau communal :

Durant les trois premiers mois	Gratuit
Durant les mois suivants : par jour	1,10 €

## Vente de terrain pour concession :

### *Pas de concession perpétuelle*

Concession de 50 ans, par m <sup>2</sup>	82,00 €
Concession de 30 ans, par m <sup>2</sup>	45,50 €
Concession de 15 ans, par m <sup>2</sup>	30,50 €

## **RESTAURANT SCOLAIRE - Tarifs 2018/2019**

Le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents , vote les tarifs ci-dessous applicables du 3 septembre 2018 au 05 juillet 2019 pour le restaurant scolaire :

Repas adulte	5,85 €
Repas élève, tarif normal	3,15 €
Repas élève, tarif réduit	2,55 €
Repas élève, bénéficiant d'un PAI ( Plan d'Accueil Individualisé)	2,05 €

## **GARDERIE 2017/2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, reconduit les tarifs ci-dessous applicables du 3 septembre 2018 au 05 juillet 2019 pour la garderie périscolaire :

<b>Heure de garderie</b>	
Garderie -créneau du matin- <b>forfait</b>	1,05 €
Garderie - du soir - de 16h à 17 h - <b>forfait</b>	1,40 €
Garderie du soir- à partir de 17h - <b>1/2 heure( toute 1/2 entamée est due)</b>	0,70 €
Tarif réduit à compter du 3 <sup>e</sup> enfant en garderie	
Tarif après l'heure réglementaire	16,33 €
<b>Goûter</b>	0,60 €

- **MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION A LA MEDIATHEQUE**

Dans le cadre de la mise en réseau des médiathèques de LE SOURN, GUERN et MALGUENAC, il est proposé la mise en place d'une tarification unique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la mise en place d'un tarif commun aux trois médiathèques.

La mise en place de cette tarification impliquera la création d'une régie de recettes.

- **CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SDEM - RENOVATION MAT ECLAIRAGE PUBLIC ACCIDENTE- RUE SAINT NEOT**

Madame le Maire rappelle qu'un mât d'éclairage public a été endommagé Rue St Néot .

Le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan) a été sollicité pour mener la réparation de ce candélabre.

Le devis s'élève à 3 102 ,00 € TTC, dont 420,00 € pris en charge par le SDEM, la part restant à la charge de la commune s'élevant à 2 682,00 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour signer la convention de financement et de réalisation de ces travaux avec le SDEM.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SDEM.**

## **V-ENFANCE-JEUNESSE**

- **POINT SERVICE ENFANCE - JEUNESSE**

Marie-Anne LE DIZEC a cessé ses fonctions le 30 novembre 2017. Pascale LE MENE la remplace, mais elle en arrêt de travail jusqu'au 15 décembre inclus. Valérie CORBEL assure le pointage des enfants. Anne-Marie BAEZA est également en arrêt et est remplacée par Virginie PENHOUE.

- **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE**

Les élus de la commission enfance-jeunesse, les directeurs et les représentants des parents des deux écoles se sont réunis pour discuter sur l'organisation à la rentrée scolaire 2018 et sur le maintien ou non des TAP et de l'école le mercredi matin.

Le coût des TAP a un impact important sur le budget de la commune. Plusieurs communes aux alentours sont déjà revenues à une semaine d'école à jours. Ce sera probablement le cas à Malguénac à la rentrée 2018.

Le conseil d'école de l'école « La Colline aux Ajonc » et le conseil municipal devront se prononcer pour le 16 mars 2018.

- **TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL**

Cinq élèves utilisent actuellement le service pour un coût à la charge de la commune trop important. Pour rappel, pour l'année scolaire 2016-2017, onze élèves ont utilisé le service pour un coût à la charge de la commune de 12 136,13 €.

Plusieurs solutions sont proposées : appel à un taxi ou l'acquisition d'un minibus. Ces deux solutions ne sont pas intéressantes pour la commune. La dernière solution est l'arrêt du service.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'arrêt du service du transport scolaire à compter de la rentrée 2018.**

Les familles qui utilisent actuellement le service seront informées personnellement.

## VI-AFFAIRES DIVERSES

- CESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL AU LIEU-DIT TREUGUY- RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 3 mars 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin situé entre les parcelles ZT 28 et ZT 41 , en vue de sa cession à Monsieur LAHAY et Madame CHARLOTTIN, riverains dudit chemin.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 septembre au 2 octobre 2017.

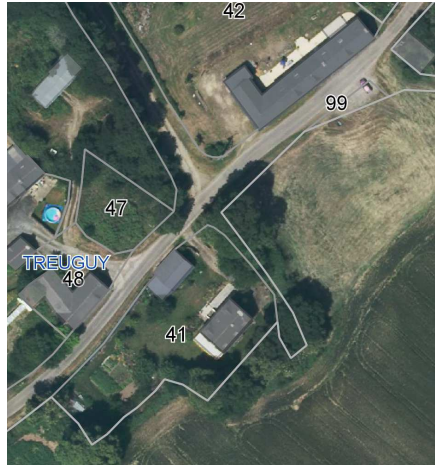
Monsieur Joseph LE BOUËDEC, également riverain du chemin a été avisé de l'enquête publique, et ne s'est pas présenté lors de la permanence du commissaire enquêteur.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Paul BOLEAT, a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

**Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **de désaffecter** le chemin situé entre les parcelles ZT 28 et ZT 41 d'une contenance de 140 m<sup>2</sup> environ.
- **de fixer** le prix de vente dudit chemin à 0,50 €/ m<sup>2</sup>,
- **rappelle** que les frais d'acte notarié (déterminés ultérieurement) et les frais de géomètre sont à la charge du demandeur
- **Rappelle** les acheteurs s'engageront à aménager l'écoulement des eaux pluviales provenant du chemin situé en face. ( cf plan)



-d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

## **VII -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION**

- Balade contée : elle aura lieu le 22 avril 2018 à 14 heures. Le départ se fera du bourg pour rejoindre la Chapelle du Moustoir.
- Championnat de France de fléchettes : il se déroulera le week-end du 31 mars 2018. Jean-Jacques LE MOING a rencontré le président du club pour la présentation du déroulement du week-end. Pour cette 39<sup>ème</sup> édition, le budget est de 47 000,00 €. Une subvention de 1 500 € est sollicitée auprès de la municipalité. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil le 26 janvier 2018.
- Cavaliers du Mont Segal : la TransMorbihannaise fera étape sur la commune le 11 mai 2018 avec une cinquantaine d'équipes. L'association a demandé à pouvoir occuper le terrain à côté de la salle de sport et le restaurant scolaire.
- Plan de la commune : un plan est distribué à chaque conseiller. Il sera mis à disposition prochainement dans les commerces.
- Film sur Malguénac : La maquette est projetée à l'assemblée. La vidéo sera présentée à la population lors des vœux de la municipalité qui auront lieu le samedi 13 janvier prochain.
- PACS : L'enregistrement des pacs est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017.
- COLIS DE NOEL : des bons d'achat seront distribués pour les personnes n'ayant pu se déplacer au repas du CCAS. ainsi que des colis pour les personnes hospitalisées.